

**MAIRIE
DE
PLAN-D'AUPS-SAINTE BAUME**

Place de l'Hôtel-de-Ville
83640



NOTE INFORMATIVE

**Année 2018-2019
Scolarité – Accueil des enfants
Cantine et Transports**

Tel : 04 42 04 50 10 - Fax : 04 42 62 55 24

Site : www.plandaups-stebaume.fr

Mail : mairie@plandaups.fr

	Périscolaire du matin 7H00 – 8H20*	Classe 8H30 – 11H30*	Pause Mérienne « Cantine » 11H30 – 13H20*	Classe 13H30 – 16H30*	Périscolaire du soir 16H30 – 18h00*
LUNDI	X	X	X	X	X
MARDI	X	X	X	X	X
MERCREDI	CENTRE AERE				
JEUDI	X	X	X	X	X
VENDREDI	X	X	X	X	X

**Les horaires indiqués ci-dessus peuvent variés de 10 min selon le groupe scolaire (se référer au règlement intérieur de l'établissement distribué en début d'année par les enseignants)*

***Pour l'école élémentaire, la gestion du périscolaire, de la pause méridienne et du centre aéré est assurée par un prestataire de services : Léo LAGRANGE un dossier d'inscription est obligatoire en début de chaque année scolaire.*

Où et Comment inscrire les enfants aux écoles ?

Les inscriptions aux écoles sont obligatoires pour la rentrée en maternelle (Petite Section) et pour la rentrée en élémentaire (CP) même si l'enfant a suivi sa maternelle sur la Commune.

Avant la prise de contact avec les Directrices, il convient de retirer au préalable, en Mairie, la liste des pièces à fournir et le formulaire justifiant que vous résidez sur la Commune.

L'inscription définitive se fait auprès des directrices d'établissements aux horaires communiqués par celles-ci.

Divers services municipaux sont mis en place au sein de la Commune pour accueillir « les petits » Plandalens.

	Horaires	Lieu	Inscription	Règlement
Le Périscolaire (1)	07H00 – 08H20 16H30 – 18H00	Ecole Maternelle 1 ^{er} étage - Ecole Elémentaire Rez-de- Chaussée	Maternelle : Fiche de renseignements Mairie obligatoire Elémentaire : Fiche de renseignements Léo Lagrange obligatoire.	Achat des tickets et/ou cartes d'abonnements en Mairie - Règlement par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, chèques CESU ou en Espèces
La Cantine (2)	11H20 – 13H20	Aux écoles respectives	Obligatoire en Mairie	Règlement, en Mairie, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou en Espèces
L'accueil de Loisirs sans Hébergement « Centre Aéré » (3)	Mercredis 07H00 – 18H00 Ou de 07h00-12h00 (Sans repas) - Vacances scolaires 7H00 – 18H00 (A l'exception de Noël et Août)	Ecole Maternelle 1 ^{er} étage	Obligatoire Auprès du prestataire de services	Règlement directement auprès du prestataire

(1) **Le Périscolaire** se règle, avant l'accueil de l'enfant, soit par ticket ou par abonnement :

- Les tickets se vendent par carnet de 10.
- Les abonnements peuvent être mensuel pour :
 - a. Le matin ou le soir
 - b. Le matin et le soir

Les achats se font en Mairie aux horaires d'ouverture.

(2) **La pause méridienne :**

Au début de chaque période scolaire (de vacances à vacances), une fiche d'inscription valable pour la cantine est donnée à votre enfant via l'école (cahier de liaison) ou directement à la mairie

Il est impératif de respecter les délais recommandés pour une bonne gestion des commandes de repas.

Le règlement intérieur rendu en début d'année scolaire spécifiera d'autres détails relatifs au fonctionnement du temps de la pause méridienne.

(3) **L'Accueil de loisirs :**

Ce service est assuré pour le compte de la Mairie par un prestataire de services : Léo LAGRANGE. Le programme des activités est systématiquement disponible ou communiqué aux parents par l'intermédiaire de l'école, par affichage en Mairie ou à la demande auprès de la Directrice de Léo LAGRANGE, Mme Isabelle FLAMBARD.

Les inscriptions et le règlement se font directement auprès celle-ci. Le coût vous sera aussitôt communiqué en fonction des revenus de la famille.

Quand inscrire vos enfants ?

Pour la rentrée 2018 – 2019 qui aura lieu le 04 septembre 2018

Cantine : avant le 31 juillet 2018

Attention, aucune inscription Cantine ne sera prise après le 25/08/2018 pour les repas de la première semaine d'école

Transports Scolaires : du 18 juin au 31 juillet 2018

Périscolaire : en continue

Accueil de Loisirs : avant le 31 juillet 2018

Inscriptions pour les mercredis du mois de septembre 2018

LES TRANSPORTS SCOLAIRES :



Le transport des collégiens et lycéens fréquentant les établissements de Saint-Zacharie, Saint-Maximin et Aubagne est assuré au départ de la Maison de Pays et de l'Espace Trouin

Les abonnements sont annuels. Ils sont délivrés :

- en Mairie
- sur le site transportscolaires.regionpaca.fr pour les élèves en direction de St Zacharie, Aubagne...
- sur le site de la CAPV qui vous sera communiqué ultérieurement pour les élèves en direction de St Maximin, Brignoles...

Mais les règlements seront obligatoirement remis en mairie pour tous les usagers.

LES CONTACTS

Mairie : 04.42.04.50.10

Service Affaires scolaires :

Cantine – Périscolaire – Transports scolaires

Mme Fabienne REDORTIER

TL : 04.42.04.52.85

Aux horaires d'ouverture :

Le Mardi – Jeudi – Vendredi

08H30 – 12H00 / 13H30 – 17H00

Le Lundi de 13H30 à 17H00

(permanence téléphonique le matin)

Le Mercredi : 08H30 à 12H00

Ecole Maternelle : Directrice – Mme Muriel COMETTI : 04.42.62.55.23

*_*_*_*_*

Ecole Élémentaire : Directrice – Mme Aude CHRISTOPHE : 04.42.62.57.74

*_*_*_*_*

Léo LAGRANGE : Directrice – Mme Isabelle FLAMBARD : 06.28.66.19.47

Direction.plandaups@léolagrange

En vous remerciant de votre attention,
Cordialement,

Le Maire,

Gilles RASTELLO